

# COMPTE ADMINISTRATIF 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024



## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1 LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023.....	3
1.1 La section de fonctionnement.....	4
1.1.1 Les dépenses de fonctionnement.....	4
1.1.2 Les recettes de fonctionnement.....	9
1.2 La section d'investissement.....	14
1.2.1 Les dépenses d'investissement.....	15
1.2.2 Les recettes d'investissement.....	17
2 PRESENTATION DE LA DETTE DU BUDGET GENERAL.....	19
2.1 Bilan au 31 décembre 2023.....	19
2.2 La structure de la dette.....	20
2.2.1 Répartition par prêteur.....	21
2.2.2 Evolution du risque de taux.....	21
3 LES BUDGETS ANNEXES.....	21
3.1 Le Budget annexe Latour Maubourg.....	21
3.2 Le Budget annexe Parkings.....	23

# INTRODUCTION

Le compte administratif rend compte de l'exécution budgétaire de l'année écoulée et détermine le résultat d'exécution pour la section de fonctionnement et d'investissement.

D'une manière générale, le résultat du Compte administratif 2023 est excédentaire en fonctionnement et déficitaire en Investissement.

La première partie de ce rapport présente et analyse globalement l'exécution budgétaire. La seconde partie traite de l'état de la dette et de la trésorerie. La troisième partie est consacrée aux budgets annexes

## 1 LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Les réalisations de l'exercice 2023 pour le budget principal se présentent de la manière suivante (opérations réelles et d'ordres) :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	80 855 296,43 €	92 754 041,39 €
INVESTISSEMENT	36 133 373,28 €	26 612 628,02 €

En €	Résultat de clôture de 2022 (1)	Part affecté à l'investissement (2)	Résultat de l'exercice 2023 (3)	Résultat de clôture 2023 (4=1-2+3)	Soldes des restes à réaliser Recettes-dépenses (5)	Résultat cumulé avec les reports (6 = 4+5)
Investissement	-10 393 046,91 €		-9 520 745,26 €	-19 913 792,17 €	-2 852 430,46 €	-22 766 222,63 €
Fonctionnement	25 353 293,46 €	13 004 532,21 €	11 898 744,96 €	24 247 506,21 €		24 247 506,21 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 960 246,55 €</b>	<b>13 004 532,21 €</b>	<b>2 377 999,70 €</b>	<b>4 333 714,04 €</b>	<b>-2 852 430,46 €</b>	<b>1 481 283,58 €</b>

Le résultat de clôture 2023 (colonne 4 du tableau) reprend le résultat antérieur de 2022. Ces résultats sont conformes avec ceux du compte de gestion transmis par le Comptable des Finances Publiques à la collectivité

Le résultat global cumulé 2023 (colonne 6 du tableau) prend en compte les restes à réaliser.

La délibération d'affectation du résultat, qui est adoptée lors du Budget Supplémentaire 2023, détermine la part de l'autofinancement destinée à la couverture du déficit et des opérations d'équipement.

En amont de la lecture de ce rapport, il apparaît indispensable de rappeler que la ville de Valence a changé de nomenclature comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec le passage à la M57. Ainsi, les budgets 2023 du budget principal et celui du budget annexe Latour Maubourg présentés dans ce rapport ont été construits sous ce nouveau cadre comptable.

Si les grands principes budgétaires ne changent pas, les imputations de certaines dépenses ou recettes ont été modifiés.

Ces modifications pourront induire en conséquence certaines difficultés à appréhender la comparaison entre les CA 2022 et 2023 et la lisibilité budgétaire associée.

## 1.1 La section de fonctionnement

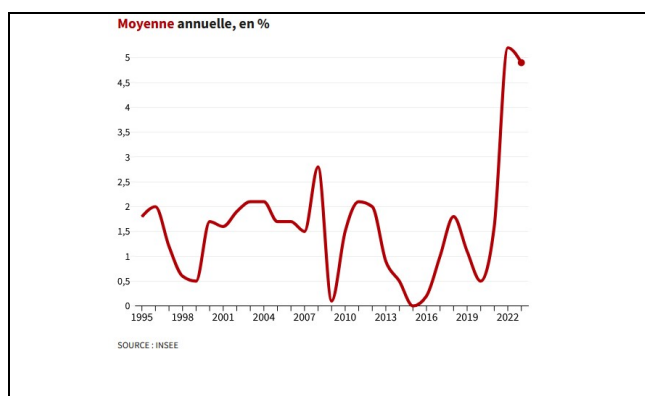
### 1.1.1 Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022/2023	Evolution 2022 / 2023
011 - Charges à caractère général	14 852 358,05 €	17 134 505,62 €	17 831 856,19 €	697 350,57 €	4,07%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	36 596 047,51 €	39 519 815,71 €	40 433 955,96 €	914 140,25 €	2,31%
014 - Atténuations de produits	3 440 893,00 €	3 389 349,00 €	4 150 420,00 €	761 071,00 €	22,45%
65 - Autres charges de gestion courante	9 433 335,25 €	9 818 310,73 €	10 390 856,38 €	572 545,65 €	5,83%
66 - Charges financières	813 661,05 €	856 819,76 €	1 169 105,94 €	312 286,18 €	36,45%
67 - Charges exceptionnelles	38 119,92 €	911 194,68 €	0,00 €	-911 194,68 €	SO
67 - Charges spécifiques	0,00 €	0,00 €	270 447,38 €	270 447,38 €	0,00%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	184 569,00 €	184 569,00 €	0,00%
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	172 039,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>65 346 453,78 €</b>	<b>71 629 995,50 €</b>	<b>74 431 210,85 €</b>	<b>2 801 215,35 €</b>	<b>3,91%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	13 869 623,69 €	9 453 794,49 €	6 424 085,58 €	-3 029 708,91 €	-32,05%
<b>DEPENSES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>13 869 623,69 €</b>	<b>9 453 794,49 €</b>	<b>6 424 085,58 €</b>	<b>-3 029 708,91 €</b>	<b>-32,05%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>79 216 077,47 €</b>	<b>81 083 789,99 €</b>	<b>80 855 296,43 €</b>	<b>-228 493,56 €</b>	<b>-0,28%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 3.91 % en 2023 par rapport à 2022.

#### ➤ Chapitre 011 : les charges à caractère général (17,8M €)

L'année 2023 s'est déroulée dans un contexte inflationniste toujours très prégnant. Les prix à la consommation ont en effet augmenté en moyenne de 4,9 % en 2023 en France.



Il s'agit du deuxième taux d'inflation le plus élevé depuis 1991, après 2022 (+ 5,2 %). L'inflation moyenne en France est donc demeurée, en 2023, à un niveau proche de celui de 2022.

Ce chapitre subit pleinement l'inflation puisqu'il contient les achats de matières premières et les dépenses énergétiques.

Après une année 2022 où ce chapitre avait été particulièrement impacté, les charges du chapitre 011 ont enregistré en 2023 une hausse d'un peu plus de 4%, soit de 20 % en dessous du niveau de l'inflation ci-avant appelé. Les économies réalisées sur les achats ont permis de modérer cette hausse.

Poste de dépenses	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur de CA 2022 à CA 2023	Evolution en % 2022/2023
Achats de matières et de fournitures	6 075 308 €	7 919 745 €	7 846 859 €	-72 886 €	-0,92%
Autres services extérieurs	2 659 440 €	3 211 661 €	3 543 936 €	332 275 €	10,35%
Impôts et taxes versés	546 624 €	577 244 €	692 826 €	115 582 €	20,02%
Services extérieurs	5 570 986 €	5 425 856 €	5 748 235 €	322 380 €	5,94%
<b>TOTAL</b>	<b>14 852 358 €</b>	<b>17 134 506 €</b>	<b>17 831 856 €</b>	<b>697 351 €</b>	<b>4,07%</b>

### 1 - L'évolution des « Achats » (natures 60) : 7 821 934 €

Le poste de dépenses fluides, lourdement impacté en 2022 avec une augmentation en valeur de presque 2 M €, baisse en 2023 au global de 85 k€, et ce sous un double effet. L'indispensable conduite d'une politique de sobriété énergétique menée par la collectivité pour **réduire les consommations** en volume et la mise en œuvre d'une **politique d'achat active plus efficiente** ont permis également d'**amortir les effets de la forte hausse des prix de l'énergie**.

Poste de dépenses	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur de CA 2022 à CA 2023	Evolution en % 2022/2023
Carburants	325 783 €	390 977 €	347 031 €	-43 947 €	-11,24%
Eau et assainissement	527 461 €	371 983 €	391 435 €	19 452 €	5,23%
Energie - Electricité - Chauffage	1 626 519 €	3 607 134 €	3 546 288 €	-60 846 €	-1,69%
<b>TOTAL</b>	<b>2 479 763 €</b>	<b>4 370 094 €</b>	<b>4 284 754 €</b>	<b>-85 340 €</b>	<b>-1,95%</b>

Plus généralement, la politique de maîtrise de la politique d'achat de matières et de fournitures a permis de contenir l'évolution des coûts puisqu'au global, la baisse est de 10 k€ hors énergie. En outre, les autres dépenses se situent globalement à un niveau identique.

### 2 - Les prestations de services extérieurs (natures 61) : 5 745 835 €

La hausse se situe à hauteur de 5.9% (+322 K€). La situation par nature de dépenses évolue de façon différenciée. Ainsi, les frais rattachés à l'entretien des bâtiments progressent très sensiblement (+ 586 k€) ce qui marque la préoccupation croissante d'un bon niveau de maintenance afin de limiter la détérioration du patrimoine. Les économies ne se font pas au détriment du niveau des équipements mis à disposition du public.

Plus globalement, les efforts de mise en place d'achats efficaces accompagnés d'une meilleure gestion des stocks permettent globalement de diminuer les autres types de dépenses. Ainsi, si les frais d'entretien du matériel roulant progressent, les contrats de prestations de service (- 56 k€) baissent légèrement.

### 3 - Les autres prestations de services extérieurs (natures 62) : 3 221 661 €

Elles évoluent au global de 322 k€.

Certaines prestations subissent les effets de l'inflation comme les frais d'affranchissement (+ 20 k€) ou les frais de nettoyage des locaux (+ 18 k€).

Principalement, la hausse constatée est due au remboursement au groupement à fiscalité propre de rattachement (+ 93 k€). Ils évoluent sous l'effet de la participation au service d'autorisation du droit des sols impacté par le coût des charges de personnel et de la refacturation par l'Agglo de l'éclairage des voies privées de la ville de 2022 qui subit également l'augmentation du prix de l'énergie.

#### 4 - Les impôts et taxes payés (natures 63) : 692 826 €

La variation de ce type de dépense est principalement corrélative à la forte revalorisation des bases en 2023 en fonction de l'inflation : les + 7,1 % que subissent les contribuables concernent aussi la collectivité avec + 82 k€ sur l'article afférent.

#### ► Chapitre 012 : les charges de personnel (40.4 M€)

Depuis l'année 2019, le chapitre 012 de la ville de Valence se répartit sur 2 budgets : le budget principal et le budget annexe parkings

Sur le budget annexe parkings, outre les motifs développés ci-après, les dépenses de personnel ont augmenté de 35,6 % (+216 K€).

Cette évolution importante s'explique par un ajustement des effectifs à la hausse initié dès le 4ème trimestre 2022 qui s'est poursuivi en 2023. Cette forte augmentation prévue au moment de la préparation budgétaire est liée à l'ajustement du périmètre du stationnement payant et à la mise en place concertée du stationnement résident

	2021	2022	2023	Evolution en valeur 2023/2022	Variation moyenne annuelle 2023/2022
Budget Principal	36 596 047,51 €	39 519 815,71 €	40 433 955,96 €	914 140,25 €	2,31%
Budget Parkings	422 217,76 €	606 901,09 €	822 880,37 €	215 979,28 €	35,59%
<b>TOTAL</b>	<b>37 018 265,27 €</b>	<b>40 126 716,80 €</b>	<b>41 256 836,33 €</b>	<b>1 130 119,53 €</b>	<b>2,82%</b>

TOUS BUDGETS	2021	2022	2023	Evolution en valeur 2023/2022	Variation moyenne annuelle 2023/2022
Charges de personnel	37 018 265 €	40 126 717 €	41 256 836 €	1 130 119 €	2,82%
Charges de personnel /DRF*	55,53%	55,25%	53,63%		0,00%
Remboursement des charges de personnel	-511 176 €	-305 850 €	-480 481 €	174 631 €	57,10%
<b>Charges de personnel nettes</b>	<b>36 507 089 €</b>	<b>39 820 867 €</b>	<b>40 776 355 €</b>	<b>955 488 €</b>	<b>2,40%</b>
Charges de personnel nettes/DRF*	54,08%	54,82%	53,01%		0,00%

\*Dépenses réelles de fonctionnement Budget Principal et Budget annexes Parkings et Latour Maubourg

Le chapitre 012 du budget principal de la ville de Valence augmente de 2.31 % par rapport à l'année 2022.

Cette **augmentation maîtrisée des dépenses de personnel** incorpore la prise en compte réglementaire de hausse des indices de rémunération avec les effets sur le point d'indice et l'indexation du SMIC, mais également de diverses décisions prises par la collectivité (versement prime pouvoir d'achat, valeur du ticket restaurant) visant à favoriser

l'accompagnement social des salariés de la collectivité. En outre, ce taux d'évolution intègre la mutualisation d'une partie du service espaces verts opérée au 1er janvier 2023 qui a eu pour conséquence de faire basculer dans les services de l'agglomération une quinzaine de postes.

Contrairement aux années précédentes durant lesquelles les effectifs payés ont sensiblement progressé, l'année 2023 marque une réelle stabilisation des effectifs payés qu'ils soient permanents ou non permanents. Le taux de pourvoi des postes reste stable depuis plusieurs années se fixant à environ 90 %. Le taux d'absentéisme pour maladie qui avait légèrement diminué au 1er semestre 2023 est remonté sur les trimestres suivants, le positionnant fin 2023 au même niveau que 2022 occasionnant ainsi une pression à la hausse sur la masse salariale.

Sur le plan purement financier, le budget 2023 a dû absorber d'une part l'évolution du point qui est passé de 4,85003 € en juillet 2022 à 4,92278 € en juillet 2023 (soit une augmentation de 1.5 % sur 6 mois) et d'autre part, la double augmentation du SMIC qui a vu celui-ci augmenté de 4.06 % par rapport à la référence de la fin de l'année 2022.

Les principaux postes de dépenses qui augmentent en 2023 sont les suivants :

- La rémunération des non titulaire : +396 K€
- Les charges employeurs : +370 K€
- Les tickets restaurant (partie employeur) : +249 K€ (doublement de la valeur faciale du ticket restaurant)
- La médecine du travail : +61 K€

Par ailleurs, la ville de Valence a versé à plus 900 agents la prime pouvoir d'achat en 2023. Ce sont plus de 250 K€ qui ont été consacrés à cette prime... qui seront renouvelés sur 2024.

#### ► **Chapitre 014 : Atténuation de produits (4,15 M€)**

Atténuation de produits	2021	2022	2023	Evolution en valeur 2023/2022	Variation moyenne annuelle 2023/2021
	3 440 893,00 €	3 389 349,00 €	4 150 420,00 €	761 071,00 €	9,83%

Ce chapitre connaît une augmentation substantielle (+ 761 k€) qui trouve sa justification au regard des éléments ci-après explicités. Il intègre principalement le versement d'une attribution de compensation de la ville à l'Agglomération. Pour mémoire, cette opération compile de nombreux éléments : à l'origine des recettes de fiscalité et de dotation transférées en 2010, par la suite de nombreux transferts de charges liées à la montée en charge des compétences, puis des effets redistributifs entre communes du fait du pacte financier et fiscal de l'Agglomération, enfin les facturations croisées de services mutualisés et de frais de gestion... qui sont préfinancées par la ville en année n et font l'objet de régularisation en n+1. Ainsi, des évolutions règlementaires demandées par la Chambre régionale des comptes ont abouti à un basculement en investissement d'une partie de cette dépense.

L'attribution s'élève à 4,09 M€ pour 2023. L'augmentation de 10 % trouve sa source dans l'intégration du coût de la mutualisation du service espaces verts avec l'Agglomération.

Outre les remboursements d'impôts pour dégrèvement de contribuable, ce chapitre comprend également un prélèvement au titre de la péréquation nationale entre territoire. Ce prélèvement a également augmenté de 48 k€ en 2023 pour se situer à 76 k€.

## ➤ Chapitre 65 : les subventions et les participations versées (9,4 M€)

	2021	2022	2023	Evolution en valeur 2023/2022	Variation moyenne annuelle 2023/2022
Subventions et participations	8 605 869,34 €	8 896 944,36 €	9 578 885,74 €	681 941,38 €	5,50%
Indemnités aux élus	629 890,36 €	636 086,50 €	676 780,73 €	674 757,73 €	3,66%
Autres dép. de gestion courante	197 575,55 €	285 279,87 €	135 189,91 €	- 150 089,96 €	-17,28%
<b>TOTAL</b>	<b>9 433 335,25 €</b>	<b>9 818 310,73 €</b>	<b>10 390 856,38 €</b>	<b>1 206 609,15 €</b>	<b>4,95%</b>

Les crédits de ce chapitre regroupent les participations obligatoires avec le contingent versé au SDIS, les subventions aux organismes publics (dont le CCAS), les subventions aux personnes privées physiques ou morales, les pertes sur créances et les indemnités des élus.

### Détail des subventions et participations :

	2021	2022	2023	Evolution en valeur 2023/2022	Variation moyenne annuelle 2023/2022
SDIS	3 239 458,00 €	3 313 364,00 €	3 578 535,00 €	265 171,00 €	5,10%
CCAS	1 850 000,00 €	1 855 000,00 €	1 950 000,00 €	95 000,00 €	2,67%
Subv. aux associations	3 479 206,95 €	3 671 606,06 €	3 961 571,47 €	289 965,41 €	6,71%
Autres subv. et participations	37 204,39 €	54 952,30 €	88 779,27 €	33 826,97 €	54,48%
<b>TOTAL</b>	<b>8 605 869,34 €</b>	<b>8 896 944,36 €</b>	<b>9 578 885,74 €</b>	<b>683 963,38 €</b>	<b>5,50%</b>

Le versement de la contribution au SDIS, de l'ordre de 3,57 M€, progresse de façon importante + 265 k€ en corrélation avec le contexte inflationniste.

En réponse à la volonté de la municipalité de favoriser l'accompagnement social et humain dans une période économique contrainte, le niveau d'accompagnement au CCAS évolue également de façon importante : + 95 k€. La baisse constatée sur les autres charges concerne notamment le niveau des créances éteintes ou admises en non-valeur (-42 k€).

Le niveau des subventions et des contributions versées a été ajusté afin de maintenir les efforts et le niveau d'accompagnement et répondre à la dynamique associative.

Il peut s'analyser plus finement comme suit :

- + 100 k€ au niveau des associations sportives avec un maintien global du soutien aux associations et un renforcement de l'accompagnement aux associations évoluant à un niveau sportif national,
- + 153 k€ sur le volet éducatif avec le renforcement de l'accompagnement socio-éducatif,
- + 5 k€ pour les associations culturelles,
- + 19 k€ pour les associations liées au développement et à l'action économique.

### Les indemnités et frais de mission des élus (676 k€)

Le niveau des indemnités étant indexé sur le point d'indice, son niveau global avec les charges associées augmente logiquement en 2023 (+ 17 k€) en corrélation avec l'évolution réglementaire de 2023. L'augmentation des frais de mission est liée au rattachement de certaines charges de l'année 2022.



	2021	2022	2023	Evolution en valeur 2023/2022	Variation moyenne annuelle 2023/2022
Indemnités des élus	524 711,18 €	516 713,90 €	529 274,76 €	12 560,86 €	0,43%
Cotisations de retraite et de Sécurité Sociale	105 009,18 €	112 420,33 €	116 630,96 €	4 210,63 €	5,39%
Frais de mission et de formation	170,00 €	4 930,27 €	28 852,01 €	23 921,74 €	1202,76%
<b>TOTAL</b>	<b>629 890,36 €</b>	<b>636 086,50 €</b>	<b>676 780,73 €</b>	<b>40 694,23 €</b>	<b>3,66%</b>

### ➤ Chapitre 66 : les frais financiers (1,17 M€)

La très forte hausse des taux en 2023 impacte le niveau des charges (+ 312 k€). Néanmoins, le désendettement de la collectivité permet de contenir l'impact de cette hausse d'environ 100 k€.

### ➤ Chapitre 67 : les charges spécifiques (270 k€)

Le montant très important de 2022 s'expliquait par :

- Le versement des indemnités rattachées à un contentieux datant de 2010 et opposant la commune de Valence aux consorts DELAYE. Le montant de 520 k€ avait fait l'objet de l'inscription de provisions
- Le paiement des indemnités liées à la rupture de bail commercial pour 275 k€ dans le cadre d'une opération d'aménagement urbain

En 2023, il s'agit de titres annulés sur les exercices antérieurs pour la totalité du montant. Une part importante de ces annulations est liée aux loyers de RADIO France sur Latour Maubourg devant être rattachés au budget annexe

## 1.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 8.41% par rapport à 2022.

Répartition des recettes de fonctionnement sur 2023 :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022/2023	Evolution 2022 / 2023
013 - Atténuations de charges	285 888,05 €	303 218,77 €	472 689,57 €	169 470,80 €	55,89%
70 - Produits des services, du domaine et ventes	3 768 888,15 €	5 090 773,96 €	5 137 430,33 €	46 656,37 €	0,92%
731 - Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	58 597 365,59 €	58 597 365,59 €	SO
73 - Impôts et taxes	55 414 297,44 €	57 164 848,94 €	2 367 577,00 €	-54 797 271,94 €	-95,86%
74 - Dotations et participations	17 830 291,72 €	18 407 697,95 €	19 522 783,10 €	1 115 085,15 €	6,06%
75 - Autres produits de gestion courante	454 762,19 €	787 852,90 €	2 908 451,59 €	2 120 598,69 €	SO
76 - Produits financiers	19 207,30 €	0,00 €	42 470,00 €	42 470,00 €	SO
77 - Produits exceptionnels	9 359 919,13 €	2 114 125,67 €	0,00 €	-2 114 125,67 €	SO
77 - Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	1 349 075,41 €	1 349 075,41 €	0,00%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations	0,00 €	0,00 €	525 000,00 €	525 000,00 €	0,00%
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>87 133 253,98 €</b>	<b>83 868 518,19 €</b>	<b>90 922 842,59 €</b>	<b>7 054 324,40 €</b>	<b>8,41%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 308 594,58 €	3 089 336,73 €	1 831 198,80 €	-1 258 137,93 €	-40,73%
<b>RECETTES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>1 308 594,58 €</b>	<b>3 089 336,73 €</b>	<b>1 831 198,80 €</b>	<b>-1 258 137,93 €</b>	<b>-40,73%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>88 441 848,56 €</b>	<b>86 957 854,92 €</b>	<b>92 754 041,39 €</b>	<b>5 796 186,47 €</b>	<b>6,67%</b>

### ➤ **Chapitre 70 : les produits des services, du domaine et ventes directes (5,13 M €)**

Les recettes de ce chapitre avaient augmenté très fortement d'un peu **plus de 35 %** entre 2021 et 2022 en lien avec un retour à un niveau conforme avant la crise sanitaire pour l'utilisation des services.

A utilisation constante de tous les services, l'augmentation des recettes en 2023 est à rapprocher des ajustements tarifaires rendus indispensables en 2023, pour prendre en compte des surcoûts supportés par la ville sur le coût de fonctionnement des services publics en lien avec l'inflation.

### ➤ **Les recettes d'impositions : chapitres 73 et une partie du 74 (pour les compensations) total : 63 M€**

Les taux d'imposition votés par la municipalité sont restés stables depuis 2014 en respect de l'engagement pris.

En préambule aux éléments ci-après, il convient de rappeler que l'année 2021 a marqué le début d'une nouvelle ère de la fiscalité locale avec la mise en œuvre concomitante de deux réformes fiscales d'envergure pour la commune :

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
- La baisse de 50% de la taxe foncière des établissements industriels.

Par ailleurs, La M57 a scindé l'ancien chapitre 73 en 2 chapitres de vote : le 731 Fiscalité locale et le 73 Impôts et taxes qui regroupent ce qui ne relève pas de la fiscalité locale

Ainsi, les comparaisons avec les années précédentes sont ainsi relativement sans objet et il convient de considérer l'année 2021 comme une nouvelle année de référence peu comparable avec le passé. Aussi, pour comprendre la fiscalité aujourd'hui il faut confronter les chiffres du compte administratif avec les états fiscaux fournis par les services de Bercy. L'analyse ci-après vise à rendre lisible l'évolution réelle des produits fiscaux. Le fait marquant de l'année 2023 est constitué par l'effet d'aubaine des nouvelles modalités de déclaration d'occupation des locaux d'habitation sur le produit de taxe d'habitation. Ces éléments sont détaillés ci-après.

#### Répartition du produit fiscal depuis 2020

Produits en €	2020	2021	2022	2023
Taxe d'Habitation	18 358 262	1 123 313	1 081 639	2 002 712
Taxe Foncière Bâti	27 414 330	42 812 044	44 273 284	46 858 334
Taxe Foncière Non Bâti	195 356	202 421	202 400	223 525
Rôles complémentaires et supplémentaires (TH/TF)	115 224	177 173	109 119	289 590
Montant du coefficient correcteur		3 731 466	3 885 149	4 116 386
Sous total chapitre 73	46 083 172	48 046 417	49 551 591	53 490 547
Compensations TH	2 691 187			
Compensations TFB – avant 2020	252 741	271 429	398 218	410 061
Compensations TFB – nouveauté 2021 : 50% locaux industriels		1 481 507	1 517 318	1 657 638
Compensations TFNB	17 879	17 820	17 793	17 705
Sous total chapitre 74	2 961 807	1 770 756	1 933 329	2 085 404
TOTAL chapitres 73 + 74	49 044 979	49 817 173	51 484 920	55 575 951

### La taxe d'habitation :

Depuis le 1er janvier 2021, 80% des ménages ne paient plus de taxe d'habitation sur la résidence principale. En ce qui concerne les 20% des ménages restant, cette imposition n'est plus affectée aux collectivités mais à l'Etat et sa suppression effective depuis fin 2023.

Cette réforme s'est traduite dans le budget de la Ville à compter du 1er janvier 2021. La taxe d'habitation supprimée a été compensée par l'affectation de la taxe foncière du Département avec un coefficient correcteur.

Il reste, dans les recettes de la Ville, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et biens divers ainsi que sur les logements vacants. Après la constatation d'un léger repli en 2022, cette dernière a nettement augmenté en 2023 suite notamment à la mise en place du module Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI) par les services fiscaux.

**Une partie de la hausse 2023 est toutefois exceptionnelle** et non reconductible avec de nombreux dégrèvements prononcés suite à des erreurs de déclaration / imposition. Pour mémoire, lorsqu'un contribuable paie une taxe induite que l'Etat lui rembourse par dégrèvement, la collectivité perçoit ce que le contribuable a payé, le dégrèvement étant à la charge de l'Etat. Pour cette raison, l'effet 2023 ne se reproduira pas en 2024.

### La taxe foncière

En remplacement de la taxe d'habitation, la Ville a récupéré la part de la taxe foncière du Département et le taux 2020 de 15,51 %. Les deux montants n'étant pas identiques, un coefficient correcteur de la réforme a été calculé.

Le montant correspondant est de 4,1 M€ en 2023. Ce dernier est versé par l'Etat au chapitre 73 et se rajoute au montant de taxe foncière effectivement payée sur le territoire.

De 2022 à 2023, la taxe foncière a évolué de deux façons :

- L'actualisation automatique calculée selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé pour les locaux d'habitation et industriels, relativement important en 2023 (+ 7,1 % contre + 3,4 % en 2022) et selon les loyers déclarés pour les locaux commerciaux, stable en 2023 (+ 0,8 % contre + 0,7 % en 2022). L'actualisation moyenne pondérée des bases entre les trois types de locaux est ainsi de + 5,2% en 2023 (contre + 2,6% en 2022).
- La variation physique issue notamment des constructions d'habitations ou d'implantation et extension des locaux économiques ainsi que des changements intervenus dans les locaux imposables et des exonérations. L'augmentation physique moyenne recalculée des bases nettes de la taxe foncière est relativement importante en 2023 : + 0,8% contre + 1% en 2022.

A cela s'ajoute des rôles complémentaires et supplémentaires émis par les services fiscaux à la suite de régularisations et contrôles, ils s'élèvent à près de 300 K€ en 2023 contre 100 K€ en 2022.

### Les compensations fiscales

Suite à la réforme fiscale, le panier des compensations à verser aux collectivités locales pour les exonérations relatives à la fiscalité locale a connu une recomposition importante depuis 2021 :

- Tout d'abord, la compensation relative à la taxe d'habitation des personnes de condition modeste a disparu.

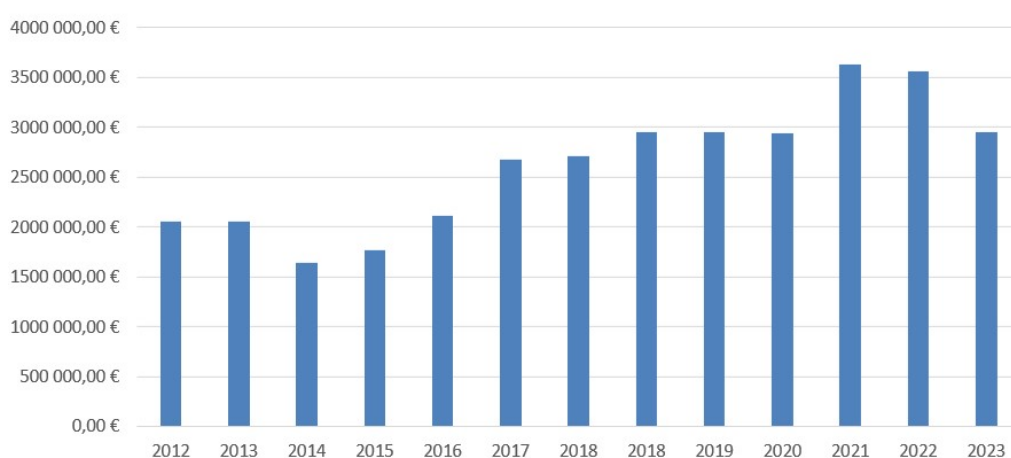
- Ensuite, les autres compensations existantes en 2020 et relatives à la taxe foncière ne sont pas modifiées par la dernière loi de finances. Leurs montants augmentent en 2022 suite à la récupération du taux de taxe foncière départementale.
- Enfin, suite à la baisse de 50% de la taxe foncière des établissements industriels, une nouvelle compensation correspondante de taxe foncière est apparue en 2021 au chapitre 74. Cette compensation était déjà calculée dès 2021 en prenant en compte le nouveau taux de taxe foncière départementale. Elle a nettement augmenté en raison essentiellement de l'inflation avec le même mécanisme d'indexation que décrit précédemment : + 7,1 %

### La taxe additionnelle sur les droits de mutation

Le montant des droits de mutation s'était monté en 2021 et 2022 à un niveau historiquement élevé dans un contexte immobilier particulièrement favorable. **Comme prévu et budgétisé, ce montant a diminué en 2023.** En effet, l'attractivité de la commune n'a pu compenser un net ralentissement du marché immobilier national suite à la hausse des prix et des conditions de financement.

Produits	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Droits de mutation, en K€	2 052	2 056	1 647	1 770	2 108	2 673	2 706	2 956	2 940	3 632	3 565	2 958
Evolution N / N-1	0,8%	0,2%	- 19,9%	7,5%	19,1%	26,8%	1,2%	9,2%	- 0,5%	+ 23,5 %	-1,8%	-17.03 %

Evolution taxe additionnelle sur les droits de mutation



### Les autres produits de fiscalité

Produits en €	2020	2021	2022	2023
Dotation solidarité communautaire	163 942	2 136 580	2 152 847	2 333 347
Fonds national de garantie individuelle de ressources	34 030	34 030	34 030	34 030
Taxe sur les pylônes	20 344	20 808	21 352	22 400
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 067 622	1 101 757	1 160 814	1 681 739
Taxe sur la publicité locale extérieure	607 159	442 121	662 559	444 409
<b>TOTAL</b>	<b>1 893 097</b>	<b>3 735 296</b>	<b>4 031 602</b>	<b>4 515 925</b>

La politique de solidarité portée par le projet de territoire de l'intercommunalité apporte des recettes de fonctionnement supplémentaire jusqu'à la fin du mandat à travers la dotation de solidarité.

Cette dotation a évolué favorablement pour la commune à hauteur de + 231 k€ en 2023. En effet, Pour faire face aux conséquences de l'explosion des prix de l'énergie à partir de 2022, il a en effet été décidé par les élus communautaires de redistribuer en 2023 et 2024 40 % des économies générées par l'extinction de l'éclairage public.

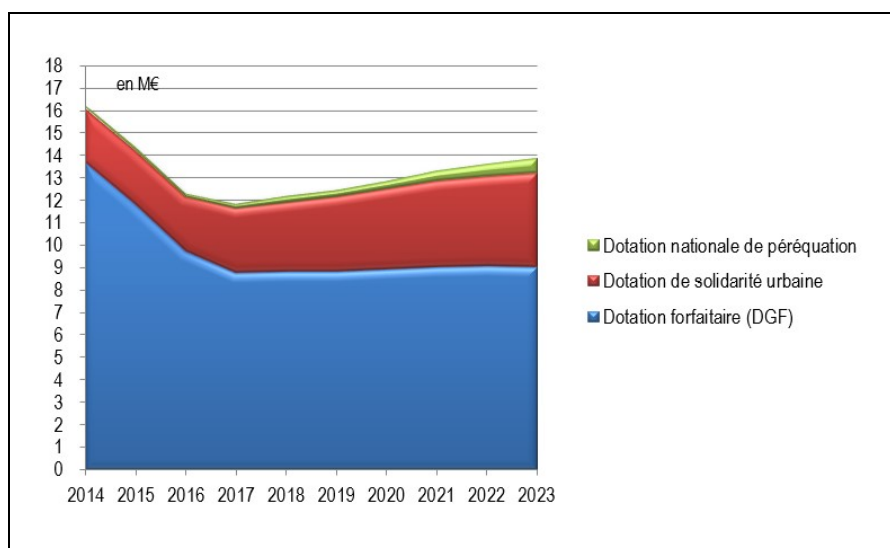
La taxe sur la consommation finale d'électricité est calculée à partir des quantités d'électricité consommées par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 kVA

La taxe locale sur la publicité extérieure concerne les supports publicitaires fixes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique à l'exception de ceux situés à l'intérieur d'un local (dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes).

### ➤ Les dotations de l'Etat au chapitre 74 (13,87 M€)

Au total sur la période 2014-2017, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de Valence a diminué de -27 %. Elle croît depuis 2017 pour la commune de Valence, selon les nouvelles modalités instaurées, notamment en raison de la réforme de la Dotation de solidarité urbaine.

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire (DGF)	13 709	11 834	9 729	8 778	8 793	8 791	8 891	9 031	9 043	8 993
Dotation de solidarité urbaine	2 385	2 406	2 430	2 885	3 158	3 392	3 645	3 857	4 053	4 253
Dotation nationale de péréquation	122	146	176	211	253	304	365	438	525	630
<b>TOTAL</b>	<b>16 216</b>	<b>14 386</b>	<b>12 335</b>	<b>11 874</b>	<b>12 204</b>	<b>12 487</b>	<b>12 901</b>	<b>13 326</b>	<b>13 621</b>	<b>13 876</b>



Au total, en 2023, les pertes cumulées depuis 2013, où les dotations s'élevaient à 16,9 M€, atteignent 32,7 M€ de recettes en moins pour le financement de la Ville.

Par ailleurs, sur la seule année 2023, l'absence d'indexation de la DGF sur le niveau d'inflation représente une altération de 800 k€ de la ressource liée à cette dotation.

### ➤ Les subventions et participations au chapitre 74

En dehors de ces 3 dotations, le chapitre 74 regroupe :

- Les compensations de l'Etat notamment au titre des exonérations de taxes (voir supra)
- Le FCTVA récupérable en fonctionnement, 178 k€, soit un montant en augmentation par rapport à 2022 (+ 30 k€) qui s'explique notamment par les travaux d'entretien du patrimoine bâti
- La dotation générale de décentralisation : Le montant de 2022 (335 K€) a été rattaché à l'exercice 2023 et intervient en complément de celui de cette année .
- Des subventions versées soit dans le cadre de manifestations ponctuelles, soit au titre de prestations de services notamment de la Caisse d'Allocations familiales (962 K€) qui constitue un partenaire incontournable pour les actions en faveur des familles

## ► **Chapitre 75 : les produits de gestion courante (2,9 M€)**

Au delà d'évolutions comptables liées à la M 57 La forte progression de ce chapitre doit être appréhendée au regard de plusieurs éléments.

Outre les loyers perçus par la commune (430 k€), ce chapitre contient le reversement **du budget du parking pour un montant de 1,13 M€** destiné à accompagner le financement des travaux de voirie et de mobilités portés sur le budget général.

Par ailleurs, le niveau du mécénat (587 k€) est en forte progression (+ 567 k€), actant la **volonté renouvelée des acteurs du territoire de soutenir la collectivité** dans la réalisation de projets d'intérêt général qui suscitent l'accompagnement de partenaires privés.

## ► **Chapitre 77 : les produits exceptionnels (2,114 M€)**

Ce chapitre contient les cessions immobilières

Pour rappel, celles perçues en 2021 étaient particulièrement importantes en raison de très nombreuses cessions à hauteur de 8,9 M€, notamment la vente des actions dans le cadre de la SEM *In Situ* pour 6,9 M€ au total.

Sur 2023, les cessions s'élèvent à hauteur de 1,3 M € et ont principalement concerné la vente de :

- ✓ L'ilot Vachette pour un montant de 340 k€
- ✓ Le bien 74, avenue de Romans pour 225 k€
- ✓ Le clos Syrah pour 176 k€
- ✓ Le bien 36, rue Gallieni pour 175 k€
- ✓ Le bien 29, rue Servan pour 170 k€

### **Indicateurs de gestion :**

Le niveau d'épargne dégagé en 2022 avait été fortement impacté par le contexte inflationniste.

**En 2023, la maîtrise des dépenses de gestion courante conjuguée à une dynamique des recettes de fonctionnement, notamment avec l'effet de l'augmentation des bases sur le niveau des impôts, permet de dégager un niveau d'excédent brut de fonctionnement satisfaisant et en nette progression (+4,2 M€). La politique de désendettement contribue par ailleurs à la progression significative de l'épargne nette.**

Ainsi, cet autofinancement permettra de favoriser la conduite de l'ambitieuse politique d'investissement

En €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes de gestion courante	74 890 941,00 €	74 771 996,00 €	77 754 128,00 €	81 754 392,00 €	89 006 297,00 €
Dépenses de gestion courante	64 004 757,00 €	61 150 609,00 €	64 322 634,00 €	69 861 981,00 €	72 807 088,00 €
Excédent brut de fonctionnement	10 886 184,00 €	13 621 387,00 €	13 431 494,00 €	11 892 411,00 €	16 199 209,00 €
Résultat exceptionnel (hors cessions)	272 125,00 €	422 434,00 €	431 766,00 €	- 435 624,00 €	568 980,00 €
Résultat financier	- 1 088 673,00 €	- 961 532,00 €	- 794 454,00 €	- 856 820,00 €	- 1 624 122,00 €
Capacité d'autofinancement brute	10 069 636,00 €	13 082 289,00 €	13 068 806,00 €	10 599 967,00 €	15 144 067,00 €
Remboursement du capital de la dette	8 091 321,00 €	5 447 756,00 €	4 863 999,00 €	4 628 561,00 €	4 630 319,00 €
Capacité d'autofinancement nette	1 978 315,00 €	7 634 533,00 €	8 204 807,00 €	5 971 406,00 €	10 513 748,00 €

## La section d'investissement

### 1.1.3 Les dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022/2023	Evolution 2022 / 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 863 998,89 €	4 629 576,46 €	4 630 319,52 €	743,06 €	0,02%
204 - Subventions d'équipement versées	2 643 700,80 €	2 572 967,89 €	2 514 286,61 €	-58 681,28 €	-2,28%
20 - Immobilisations incorporelles	491 086,94 €	338 956,57 €	451 361,32 €	112 404,75 €	33,16%
21 - Immobilisations corporelles	6 889 153,51 €	7 458 261,98 €	9 600 085,81 €	2 141 823,83 €	28,72%
23 - Immobilisations en cours	8 372 417,57 €	11 549 795,49 €	16 119 723,73 €	4 569 928,24 €	39,57%
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	4 330,00 €	0,00 €	-4 330,00 €	SO
4581 - Opérations sous mandat	904 501,38 €	302 487,25 €	715 793,72 €	413 306,47 €	136,64%
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>24 164 859,09 €</b>	<b>26 856 375,64 €</b>	<b>34 031 570,71 €</b>	<b>7 175 195,07 €</b>	<b>26,72%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 308 594,58 €	3 089 336,73 €	1 831 198,80 €	-1 258 137,93 €	-40,73%
<b>DEPENSES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>1 308 594,58 €</b>	<b>3 089 336,73 €</b>	<b>1 831 198,80 €</b>	<b>-1 258 137,93 €</b>	<b>-40,73%</b>
041 - Opérations patrimoniales	2 967 461,94 €	8 066 396,21 €	270 603,77 €	-7 795 792,44 €	-96,65%
<b>DEPENSES ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>	<b>2 967 461,94 €</b>	<b>8 066 396,21 €</b>	<b>270 603,77 €</b>	<b>-7 795 792,44 €</b>	<b>-96,65%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>28 440 915,61 €</b>	<b>38 012 108,58 €</b>	<b>36 133 373,28 €</b>	<b>-1 878 735,30 €</b>	<b>-4,94%</b>

Les dépenses d'équipement réalisées s'élèvent à **29,4 M€ en 2023**. Elles sont ainsi en augmentation de plus de 32 % par rapport au 2022, soit environ + 7,1 M€ en valeur absolue. La dynamique ainsi engagée se poursuit et se renforce de façon conséquente avec une phase active de réalisation des projets structurants rattachés au plan de mandat avec l'engagement des opérations correspondantes.

Le niveau des dépenses d'équipement de l'année 2023 constitue le **niveau le plus élevé depuis plus de 10 ans**, étant également précisé que la moyenne des dépenses d'équipement s'élève à 21 M€ sur la période 2014-2023. Pour mémoire, avant 2016, la commune disposait encore des charges sur la petite enfance et l'éclairage public désormais transférés à l'Agglo, ce qui renforce le poids de ces investissements

Dépenses d'équipement en M€

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
23,5	14,6	17,4	17,5	24,3	23,2	20,7	19,3	22,3	29,4

#### Les réalisations des priorités du Plan de mandat

Le tableau ci-contre récapitule les réalisations par thématique :

Domaines d'activité	CA 2023
Aménagement urbains et cadre de vie	14 141 741 €
Sports et jeunesse	6 301 934 €
Enseignement	3 222 721 €
Administration générale	1 244 000 €
Culture	1 343 524 €
Sécurité et salubrité publique	590 981 €
Santé, social et famille	170 537 €
Action économique	197 751 €
Actions pour le logement	34 840 €
Attribution de compensation	2 188 061 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 436 090 €</b>

Les montants présentés ci-dessous sont les crédits de paiement dépensés en 2023 et ne représentent pas le montant total des opérations.

En 2023, les dépenses ont principalement porté sur :

### **Aménagements urbains et cadre de vie (14,1 M€)**

On retrouve notamment sur l'exercice 2023 les opérations suivantes :

- Place de dunkerque : 1,8 M€,
- Aménagement du centre-ville 1,45 M€ dont aménagement Place de la Liberté, rue Madier de Montjau pour 1,18 M€,
- Requalification de voirie pour 1,93 M€ dont aménagement avenue de Provence (477 K€) avec création aire de camping-car, requalification Kergomard Récamier et Rue de l'Isle pour 968 k€
- Lutte contre les îlots de chaleur avec la plantation d'arbres sur tout le territoire communal (1,42 M€) et divers travaux de maintenance lourde et d'aménagement d'espaces vert (337 k€)
- Requalification et aménagement des squares (524 k€) dont le square Place d'Armes (302 k€)
- Aménagement des parcs et jardins (227 k€) dont le Parc Delessert (93 k€), le parc des trinitaires et le Parc Saint-Ruff
- Aménagement de la rue du Tricastin (183 k€)

### **Sports et jeunesse (6,3 M€)**

On retrouve notamment sur l'exercice 2023 les opérations suivantes :

- Aménagement de la MPT FERRY (1,5 M€)
- Rénovation et grosses réparations sur les bâtiments socioculturels (1,2 M€) : dont : l'aménagement du CIO (736 K€), la MPT Fontbarlettes (126 k€) et la MPT du Polygone (68 K€)
- Aménagement pelouse synthétique stade Jean-Perdrix (1,7 M€)
- Travaux Stade Pompidou 1,2 M€ dont réfection de la pelouse
- Aménagement bâtiment du Tir olympique (250 k€)
- Travaux divers d'aménagement des équipements sportifs (620 k€)
- Début des travaux du skate Park pour 134 k€



### **Enseignement (3,2 M€)**

On retrouve notamment sur l'exercice 2023 les opérations suivantes :

- Rénovations et grosses réparations dans les écoles (1,36 M€) dont : Bayet maternelle et élémentaire (418 k€) Freinet (128 k€), Vallès (224 k€) Rigaud (150 k€) et Brossolette (182 k€)
- Aménagement et végétalisation des cours d'école (712 k€) dont les cours Archimbaud (221 k€), Rigaud élémentaire (295 k€) et Lagrange élémentaire (142 k€)

### **Administration générale (1,2 M€)**

On retrouve notamment sur l'exercice 2023 les opérations suivantes :

- Acquisition de véhicules pour 515 k€
- Travaux divers au cimetière (réfection murs, réfection sanitaires, accessibilité) pour 290 k€

### **Culture (1,34 M€)**

On retrouve notamment sur l'exercice 2023 les opérations suivantes :

- Aménagement de la Maison des Têtes pour 622 k€
- Rénovation et aménagement divers bâtiments culturels (338 k€) dont 210 k€ pour le Musée

### **Sécurité et salubrité publique (590 k€)**

On retrouve notamment sur l'exercice 2023 les opérations suivantes :

- Extension et maintenance lourde du dispositif de vidéo-protection pour 324 k€

Par ailleurs, potentiellement rattachées à diverses fonctions en fonction de leurs finalités, les acquisitions foncières (1,46 M€) ont principalement concerné les biens suivants :

- Bâtiment DORNE / BATTANDIER pour 568 k€
- 1<sup>er</sup> étage du bâtiment propriété de l'Agglo à côté de la Gare pour 350 k€
- l'Ilot BARO pour 328 k€
- Parcelle Rue Léon Blum pour 176 k€

## **1.1.4 Les recettes d'investissement**

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022/2023	Evolution 2022 / 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 626 732,55 €	2 872 225,91 €	16 981 250,69 €	14 109 024,78 €	SO
13 - Subventions d'investissement	3 598 205,24 €	2 858 289,87 €	2 724 746,23 €	-133 543,64 €	-4,67%
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 000 267,00 €	1 500 050,00 €	358,10 €	-1 499 691,90 €	-99,98%
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	260,10 €	0,00 €	-260,10 €	SO
4582 - Opérations sous mandat	1 397 108,91 €	342 510,42 €	211 583,65 €	-130 926,77 €	-38,23%
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>19 622 313,70 €</b>	<b>7 573 336,30 €</b>	<b>19 917 938,67 €</b>	<b>12 344 602,37 €</b>	<b>163,00%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	13 869 623,69 €	9 453 794,49 €	6 424 085,58 €	-3 029 708,91 €	-32,05%
<b>RECETTES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>13 869 623,69 €</b>	<b>9 453 794,49 €</b>	<b>6 424 085,58 €</b>	<b>-3 029 708,91 €</b>	<b>-32,05%</b>
041 - Opérations patrimoniales	2 967 461,94 €	8 066 396,21 €	270 603,77 €	-7 795 792,44 €	-96,65%
<b>RECETTES ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>	<b>2 967 461,94 €</b>	<b>8 066 396,21 €</b>	<b>270 603,77 €</b>	<b>-7 795 792,44 €</b>	<b>-96,65%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>36 459 399,33 €</b>	<b>25 093 527,00 €</b>	<b>26 612 628,02 €</b>	<b>1 519 101,02 €</b>	<b>6,05%</b>

Le niveau des recettes réelles d'investissement (19,7 M€) augmente de façon très conséquente par rapport à 2022, de l'ordre d'un peu plus de 12,3 M€. Cette situation s'explique par le montant du résultat de fonctionnement affecté à l'investissement au compte 1068 pour l'année 2023 (13 M€), sachant par ailleurs que la commune n'a pas eu recours à l'emprunt contrairement à 2022 (1.5 M€) et 2021 (4 M€) (Voir analyse de la dette ci-après)

Les principales sources de recettes en investissement :

Outre le résultat de fonctionnement affecté à l'investissement, le chapitre 10, relatif aux dotations et avances se décompose de la manière suivante :

- La recette du FCTVA : 2,24 M€ soit 1,88 M€, soit + 340 k€ par rapport à 2022, en proportionnalité de l'augmentation des dépenses d'équipement ;
- La taxe d'aménagement : 1,73 M€, soit + 0,9 M€ ; Cette progression est à rapprocher de la dynamique de construction constatée sur le territoire de la commune
- Les subventions d'équipement perçues (chapitre 13) s'élèvent en 2023 à 2 724 746 € :

La Région Auvergne Rhône-Alpes et Le Département restent des partenaires privilégiés de la collectivité. Ils sont engagés à ce jour à accompagner les projets du mandat à hauteur :

- Pour le département de 4 668 000 € ;
- Pour la Région à hauteur de 6 786 000 €

Plus généralement, et sur le même principe, le niveau des recettes d'investissement devrait croître dans les années futures corrélativement à l'augmentation des dépenses d'investissement.

En 2023, **la Ville n'a eu recours à un nouvel emprunt pour financer son investissement**. En effet, la saine gestion financière, conduite sur un principe de responsabilité, s'est concrétisée par un niveau d'épargne satisfaisant permettant d'assurer le financement du plan de mandat ambitieux et d'asseoir une politique de gestion active de la dette. Elle a donc **évit  l'explosion du co t de la dette** en raison de l'envol e des taux.

Les recettes relatives au compte de tiers (chapitre 45 -211 k ) concernent principalement l'aménagement du CIAP de la Maison des t tes pour 154 k  et le CCAS pour 29 k .

## 2 PRESENTATION DE LA DETTE DU BUDGET GENERAL

L'évolution de l'encours de dette du budget principal de la ville de Valence est la suivante :

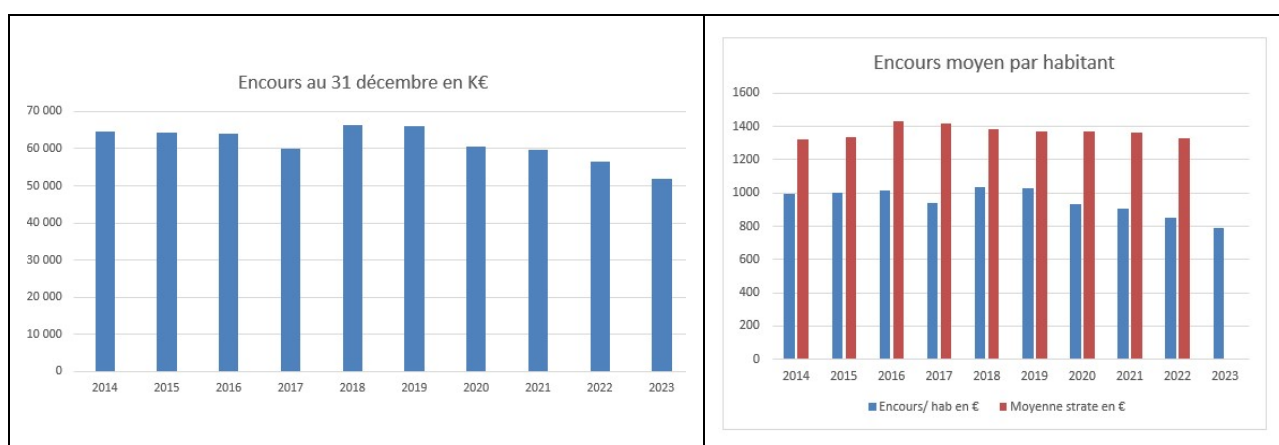
### 2.1 Bilan au 31 décembre 2023

Evolution de l'encours de la dette Source : MINEFI – Comptes des Communes

En Euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
En cours au 31 déc en K€	64 626	64 259	64 032	60 060	66 492	66 038	60 469	59 702	56 477	51 803
Encours/ hab en €	995	1 002	1 012	938	1 036	1 027	931	903	854	788
Moyenne strate en €	1 322	1 335	1 430	1 416	1 384	1 368	1 370	1 361	1 330	NC

Strate considérée : communes de 50 000 à 100 000 habitants appartenant à un premier groupement fiscalisé. Avec 65 000 habitants, nous sommes dans le tiers de la strate.

Le budget principal n'a pas contracté d'emprunt en 2023. Le capital restant dû au 31 décembre 2023 était de 51,8 M€.



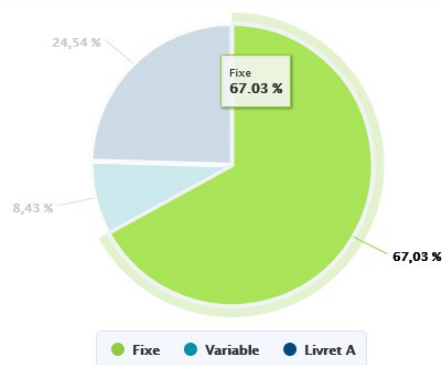
L'encours par habitants de la Ville de Valence demeure toujours bien inférieur à la moyenne de la strate des communes entre 50 000 et 100 000 habitants. La dette du Budget Principal de la Ville compte 27 lignes d'emprunts.

Synthèse des caractéristiques de dette au 31 décembre 2023 :

Capital restant dû (CRD) 51 803 827 €	Taux moyen (Ex:Annuel) 2,34 %	Durée de vie résiduelle 11 ans et 4 mois	Durée de vie moyenne 6 ans	Nombre de lignes 27
--	----------------------------------	---	-------------------------------	------------------------

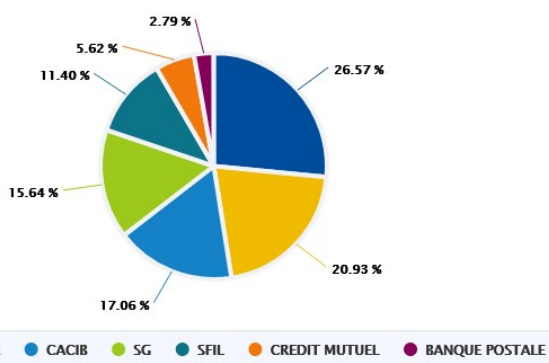
## 2.2 Structure de la dette

L'encours de la dette est composé ainsi :



Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	<a href="#">34 724 555,86 €</a>	<a href="#">67,03 %</a>	<a href="#">1,56 %</a>
Variable	<a href="#">4 366 666,78 €</a>	<a href="#">8,43 %</a>	<a href="#">4,73 %</a>
Livret A	<a href="#">12 712 604,19 €</a>	<a href="#">24,54 %</a>	<a href="#">3,65 %</a>
Ensemble des risques	<a href="#">51 803 826,83 €</a>	<a href="#">100,00 %</a>	<a href="#">2,34 %</a>

### 2.2.1 Répartition par prêteur



Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	<a href="#">13 762 604,19 €</a>	<a href="#">26,57 %</a>
CAISSE D'EPARGNE	<a href="#">10 842 253,51 €</a>	<a href="#">20,93 %</a>
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	<a href="#">8 837 349,27 €</a>	<a href="#">17,06 %</a>
SOCIETE GENERALE	<a href="#">8 100 000,00 €</a>	<a href="#">15,64 %</a>
SFIL CAFFIL	<a href="#">5 907 236,34 €</a>	<a href="#">11,40 %</a>
CREDIT MUTUEL	<a href="#">2 910 633,52 €</a>	<a href="#">5,62 %</a>
BANQUE POSTALE	<a href="#">1 443 750,00 €</a>	<a href="#">2,79 %</a>
Ensemble des prêteurs	<a href="#">51 803 826,83 €</a>	<a href="#">100,00 %</a>

### 2.2.2 Classification du risque

L'ensemble de la dette est sécurisé et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler

### 3 LES BUDGETS ANNEXES

#### 3.1 Le Budget annexe Latour Maubourg

Le conseil municipal du 15 décembre 2010 a créé le Budget Annexe Latour Maubourg avec pour objectif de redonner une nouvelle vie à l'ancienne caserne militaire de 4,5 ha très proche du centre-ville, située au 70 avenue de Romans.

Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023 (reprenant les résultats ou déficit 2022) est excédentaire pour la section d'investissement à hauteur de 592 445.03 € et excédentaire également de de 42 508.75 € pour la section de fonctionnement.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2023	1 312 204,54	1 026 073,00
Dépenses 2023	1 119 910,09	220 614,17
Résultat 2023	192 294,45	805 458,83
Résultat reporté 2022	-149 785,70	-213 013,80
Résultat Cumulé 2023	42 508,75	592 445,03

Les dépenses réelles sont exclusivement rattachées aux échéances de dette qui représentent 220 614,17 € de capital (investissement) et 93 837.09 € d'intérêts (fonctionnement). L'évolution de la charge d'intérêts est liée à la remontée des taux variables (Voir supra éléments de dette)

La recette de fonctionnement au chapitre 77 concerne la vente de la parcelle AT 542 sur le site de Latour Maubourg dans le cadre du projet Valence 2020 phase 2 à la SCI VALEMER pour un montant de 1 M€, et ce conformément à la délibération prise par le conseil municipal lors de la séance du 6 juillet 2020.

Le niveau des autres charges de gestion courante correspond aux loyers versés par Radio France Bleu en 2023 avec également une régularisation d'écritures sur ce budget de ceux perçus en 2021 et 2022.

Les autres écritures constatées sur ce budget sont des écritures d'ordre qui, outre l'amortissement des immobilisations, sont principalement des écritures d'ordre rattachées à la constatation comptable de la variation de stock liée à la vente du bien susmentionné.

Section de fonctionnement :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022 / 2023	Evolution en % 2022 / 2023
65 - Autres charges de gestion courante	2,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO
66 - Charges financières	58 080,34 €	56 780,73 €	93 837,09 €	37 056,36 €	65,26%
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>58 083,20 €</b>	<b>56 780,73 €</b>	<b>93 837,09 €</b>	<b>37 056,36 €</b>	<b>65,26%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	226 073,00 €	26 073,00 €	1 026 073,00 €	1 000 000,00 €	3 835,39%
<b>DEPENSES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>226 073,00 €</b>	<b>26 073,00 €</b>	<b>1 026 073,00 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>SO</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>284 156,20 €</b>	<b>82 853,73 €</b>	<b>1 119 910,09 €</b>	<b>1 037 056,36 €</b>	<b>SO</b>

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022 / 2023	Evolution en % 2022 / 2023
75 - Autres produits de gestion courante	26 009,46 €	0,00 €	312 204,54 €	312 204,54 €	SO
77 - Produits exceptionnels	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO
77 - Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	SO
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>226 009,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 312 204,54 €</b>	<b>1 312 204,54 €</b>	<b>SO</b>
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>226 009,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 312 204,54 €</b>	<b>1 312 204,54 €</b>	<b>SO</b>

Section d'investissement :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022 / 2023	Evolution en % 2022 / 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	220 614,17 €	233 114,17 €	220 614,17 €	-12 500,00 €	-5,36%
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>220 614,17 €</b>	<b>233 114,17 €</b>	<b>220 614,17 €</b>	<b>-12 500,00 €</b>	<b>-5,36%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>220 614,17 €</b>	<b>233 114,17 €</b>	<b>220 614,17 €</b>	<b>-12 500,00 €</b>	<b>-5,36%</b>

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022 / 2023	Evolution en % 2022 / 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	226 073,00 €	26 073,00 €	1 026 073,00 €	1 000 000,00 €	SO
<b>RECETTES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>226 073,00 €</b>	<b>26 073,00 €</b>	<b>1 026 073,00 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>SO</b>
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>226 073,00 €</b>	<b>26 073,00 €</b>	<b>1 026 073,00 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>SO</b>

## Présentation de la dette du budget annexe Latour Maubourg




Au 31 décembre 2023 :

Capital restant dû (CRD) 2 726 756 €	Taux moyen (ExEx, Annuel) 3,97 %	Durée de vie résiduelle 11 ans et 9 mois	Durée de vie moyenne 6 ans	Nombre de lignes 4
---	-------------------------------------	---	-------------------------------	-----------------------

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2023. Néanmoins, la remontée globale des taux d'intérêt a impacté le taux moyen des emprunts à taux variable de ce budget (de 2.80 % à 4.83 %), avec une progression du taux moyen sur l'ensemble des risques de 2.96 % en 2022 à 3.97 % en 2023.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	<u>1 364 255,80 €</u>	<u>50,03 %</u>	<u>3,10 %</u>
Variable	<u>1 362 500,00 €</u>	<u>49,97 %</u>	<u>4,83 %</u>
<b>Ensemble des risques</b>	<b><u>2 726 755,80 €</u></b>	<b><u>100,00 %</u></b>	<b><u>3,97 %</u></b>

Répartition par prêteur :

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
 ARKEA	<u>1 362 500,00 €</u>	<u>49,97 %</u>
 SOCIETE GENERALE	<u>1 000 000,00 €</u>	<u>36,67 %</u>
 CAISSE D'EPARGNE	<u>364 255,80 €</u>	<u>13,36 %</u>
Ensemble des prêteurs	<u>2 726 755,80 €</u>	<u>100,00 %</u>

L'ensemble de la dette est sécurisé et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler.

### 3.2 Le Budget annexe Parkings

Depuis 2019, tous les frais, dont ceux de personnel, relatifs à la gestion du stationnement payant et l'ensemble des recettes relatives sont entièrement retracés sur ce budget. A ce titre, l'opération d'investissement de création du nouveau Parking du site Latour Maubourg fait partie des dépenses d'investissement.

Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023 (reprenant les résultats ou déficit 2022) est excédentaire pour la section d'investissement à hauteur de 279 931,25 € et excédentaire de 1 133 438,53 € pour la section de fonctionnement.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2023	2 363 152,91	129 167,69
Dépenses 2023	2 490 113,50	114 366,51
Résultat 2023	-126 960,59	14 801,18
Résultat reporté 2022	1 260 399,12	265 130,07
Résultat Cumulé 2023	1 133 438,53	279 931,25

#### En fonctionnement :

Les charges sont principalement constituées par :

Les charges à caractère général au chapitre 011 : l'augmentation de 34 k€ est liée à l'évolution des besoins en maintenance complémentaires suite à l'évolution du périmètre de service et aux évolutions des prestations en lien avec le contexte inflationniste. Pour rappel, ce chapitre contient le reversement des frais de structure auprès du budget général (172 k€ en 2023, soit + 9 k€ par rapport à 2022).

Les frais de personnel au chapitre 012 progressent de 215 K€.

Outre les effets revalorisation des rémunérations, cette évolution importante s'explique par un ajustement des effectifs initié dès le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 et qui s'est poursuivi en 2023 pour répondre aux nécessités de service liées à l'augmentation du périmètre du stationnement payant et au stationnement résident.

La forte augmentation du chapitre 67 est à mettre en lien avec le reversement au budget général d'une partie de l'excédent de fonctionnement par opération comptable au compte 672 de 1,35 M€ afin de couvrir partiellement les opérations de voirie réalisées pour le stationnement et les mobilités.

Les recettes sont constituées des encaissements de la régie Stationnement et de l'ensemble des recettes issues des parkings payants et des Forfaits Post Stationnement. La progression des recettes (+907 k€) doit être associée à la mise en place du forfait résident

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
011 - Charges à caractère général	284 495,91 €	342 862,15 €	377 165,77 €	34 303,62 €	10,01%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	422 217,76 €	606 901,09 €	822 880,37 €	215 979,28 €	35,59%
65 - Autres charges de gestion courante	1,25 €	2 169,10 €	1,83 €	-2 167,27 €	-99,92%
66 - Charges financières	13 551,80 €	9 245,27 €	8 586,06 €	-659,21 €	-7,13%
67 - Charges exceptionnelles	43 468,91 €	42 186,54 €	1 185 345,31 €	1 143 158,77 €	SO
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	1 133,00 €	0,00 €	2 431,00 €	2 431,00 €	SO
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>764 868,63 €</b>	<b>1 003 364,15 €</b>	<b>2 396 410,34 €</b>		<b>138,84%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 454,46 €	73 058,99 €	93 703,16 €	20 644,17 €	28,26%
<b>DEPENSES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>72 454,46 €</b>	<b>73 058,99 €</b>	<b>93 703,16 €</b>	<b>20 644,17 €</b>	<b>28,26%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>837 323,09 €</b>	<b>1 076 423,14 €</b>	<b>2 490 113,50 €</b>	<b>1 413 690,36 €</b>	<b>131,33%</b>

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
013 - Atténuations de charges	1 893,71 €	2 632,00 €	7 792,51 €	5 160,51 €	196,07%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	57 034,80 €	10 374,00 €	0,00 €	-10 374,00 €	-100,00%
75 - Autres produits de gestion courante	1 153 495,73 €	1 405 145,62 €	2 312 613,15 €	907 467,53 €	64,58%
77 - Produits exceptionnels	180 595,00 €	0,00 €	2 835,25 €	2 835,25 €	SO
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>1 393 019,24 €</b>	<b>1 418 151,62 €</b>	<b>2 323 240,91 €</b>	<b>905 089,29 €</b>	<b>63,82%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 807,00 €	39 912,00 €	39 912,00 €	0,00 €	0,00%
<b>RECETTES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>22 807,00 €</b>	<b>39 912,00 €</b>	<b>39 912,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 415 826,24 €</b>	<b>1 458 063,62 €</b>	<b>2 363 152,91 €</b>	<b>905 089,29 €</b>	<b>62,07%</b>

#### En investissement :

Le niveau de dépenses d'équipements baisse après une année 2022 marquée par un montant important lié à la nécessité de nouvelles acquisitions d'horodateurs dans le cadre de l'extension du périmètre ou de grosses réparations sur ceux-ci.

La recette réelle d'investissement est liée à la perception du FCTVA (35 k€).



Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	66 776,93 €	62 228,09 €	62 881,48 €	653,39 €	1,05%
21 - Immobilisations corporelles	8 080,47 €	219 527,05 €	2 148,00 €	-217 379,05 €	-99,02%
23 - Immobilisations en cours	79 559,25 €	2 326,37 €	9 425,03 €	7 098,66 €	305,14%
4581 - Opérations pour le compte de tiers	1 374,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>155 791,25 €</b>	<b>284 081,51 €</b>	<b>74 454,51 €</b>	<b>-209 627,00 €</b>	<b>-73,79%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 807,00 €	39 912,00 €	39 912,00 €	0,00 €	0,00%
<b>DEPENSES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>22 807,00 €</b>	<b>39 912,00 €</b>	<b>39 912,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>178 598,25 €</b>	<b>323 993,51 €</b>	<b>114 366,51 €</b>	<b>-209 627,00 €</b>	<b>-64,70%</b>

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	220 745,05 €	0,00 €	35 464,53 €	35 464,53 €	SO
13 - Subventions d'investissement	790 250,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>1 010 995,31 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>35 464,53 €</b>	<b>35 464,53 €</b>	<b>SO</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 454,46 €	73 058,99 €	93 703,16 €	20 644,17 €	28,26%
<b>RECETTES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>72 454,46 €</b>	<b>73 058,99 €</b>	<b>93 703,16 €</b>	<b>20 644,17 €</b>	<b>28,26%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 083 449,77 €</b>	<b>73 058,99 €</b>	<b>129 167,69 €</b>	<b>56 108,70 €</b>	<b>76,80%</b>


## Présentation de la dette du budget annexe Parkings

Au 31 décembre 2023 :

Capital restant dû (CRD) 808 114 €	Taux moyen (ExEx, Annuel) 1,05 %	Durée de vie résiduelle 11 ans et 1 mois	Durée de vie moyenne 6 ans et 2 mois	Nombre de lignes 1
---------------------------------------	-------------------------------------	---	---	-----------------------

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	808 113,50 €	100,00 %	1,05 %
Variable	0,00 €	0,00 %	0,00 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>808 113,50 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1,05 %</b>

Dette par prêteur :

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
 CAISSE D'EPARGNE	808 113,50 €	100,00 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>808 113,50 €</b>	<b>100,00 %</b>

L'ensemble de la dette est sécurisé et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler.